Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 035-213503121-20260518-055_26-DE

Département d'Ille-et-Vilaine Commune de Saint-Senoux	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2026**
MEMBRES En exercice : 19 Présents : 18 Votants : 19 Pouvoirs : 1 **DATES** Convocation : 12/05/2026 Affiché le : 22/05/2026	L'an deux mil vingt-six, le dix-huit mai, à dix-neuf heures, Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Senoux, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances en Mairie, sous la présidence de Delphine HINRY, Maire. **Présent.es** : HINRY Delphine, LAIR Maryline, TEXIER Nicolas, COUËPEL Anne-Marie, BOITEAU Christophe, ESNAUD Bernard, BESSON Robert, THÉZÉ Éric, DEFAY Christine, DELAUNAY Yvane, REBELLE Laetitia, DUPONT David, QUINQUET Héloïse, HELSTROFFER Bruno, FLOC'H Hélène, WALTER Georgia, CAOUS Anne-Lucie, AFFRES Hamilton **Absent.es** : BOUGE Vincent **Pouvoirs** : BOUGE Vincent à COUËPEL Anne-Marie **Secrétaire de séance** : TEXIER Nicolas

Délibération n°055.26

➢ **Objet - Achat de deux copieurs**

Madame le Maire rappelle que par délibération n°014.26, le conseil municipal a validé l'adhésion à la Centrale d'Achat du NUmérique et des Télécoms (CANUT). La CANUT permet une gestion simplifiée de l'achat de fournitures et de services en matière d'informatique et de télécoms.

Madame le Maire informe que les contrats de location pour 2 copieurs sont arrivés à terme et propose de procéder à l'achat de deux copieurs.

Dans le cadre de l'accord-cadre alloti mono-attributaire à bons de commande « service d'impression », LOT 1 - Acquisition/location de services d'impression (imprimantes et MFP) dont le titulaire est KONICA MINOLTA, Madame le Maire propose l'acquisition de 2 copieurs tels que :

- 1 copieur N& Couleur A4 & A3 KONICA MINOLTA BH C 301i Neuf pour la mairie pour un montant de 2921 euros HT, soit 3505,20 euros TTC,
- 1 copieur N& Blanc A4 & A3 KONICA MINOLTA BH 301i Neuf pour l'école publique pour un montant de 1661 euros HT, soit 1993,20 euros TTC.

Madame le Maire précise que le contrat d'assistance est fixé pour 5 ans avec un coût copie fixe de 0,0021 €HT par page A4 noire et de 0,022 €HT par page A4 couleur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (19 voix pour) décide de :

- valider l'achat de 2 copieurs KONICA MINOLTA dans le cadre de l'accord cadre CANUT pour un montant total de 4582 euros HT, soit 5498,40 euros TTC,
- souscrire les contrats d'assistance pour 5 ans pour les 2 copieurs,
- donner tout pouvoir à Madame le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Delphine HINRY

MAIRIE DE ST-SENOUX 35580